

L'agentivité des « filles-mères » de l'industrie belfortaine (1871-1919) : approche par la démographie historique

Je tiens à préciser que cette communication est encore très programmatique.

La brochure commémorative du bicentenaire de la maison DMC, géant mondial du filage, proclame en 1946 :

« Chaque jour, dans les pays du monde, des femmes innombrables manipulent des bobines [...], des pelotes de fils à coudre, à broder, à crocheter, à tricoter, à repriser, etc. Et tandis qu'elles les retirent de leur corbeille à ouvrages [...] trois lettres dansent devant leurs yeux [...] figurant sur l'étiquette[...] :

D.M.C

Dollfus-Mieg & C^{ie}

Mulhouse-Belfort-Paris »

Ces étiquettes sont « distribuées chaque année par centaines de millions¹. »

La notoriété mondiale de la marque DMC auprès du public féminin a pour paradoxal contrepartie le silence mémoriel et historique qui entoure les employé.e.s qui ont produit ces fils durant quatre-vingts ans à Belfort.

À titre d'exemple, l'activité de ces milliers de travailleuses et travailleurs n'a laissé qu'une unique photographie dans la mémoire industrielle, alors que les gravures et photographies sont nombreuses pour le voisin belfortain de DMC, la SACM, actuelle Alstom, spécialisée dans la construction mécanique et électrique.

L'histoire de l'usine mère DMC de Mulhouse est assez bien connue, notamment parce que cet établissement a survécu à la crise du secteur textile², ce qui n'est pas le cas de l'usine belfortaine qui ferme définitivement ses portes en 1960.

¹ Archives départementales du Territoire de Belfort (ADTB), Δ 1180, sans auteur, 1746-1946 *Dollfus-Mieg & C^{ie}*, sans lieu ni date, Imprimerie de la Société Anonyme Dollfus-Mieg et C^{ie}.

² Voir notamment Jacques Mouriquand, *Une Dynastie mulhousienne. La saga des Dollfus*, Strasbourg, La Nuée bleue, 1984 ; Michel Hau, *L'Industrialisation de l'Alsace (1803-1939)*, Strasbourg, Association des Publications près les Université de Strasbourg, 1987 ; Guillaume

Les bâtiments de DMC Belfort sont alors reconvertis. Certaines ouvrières quittent l'entreprise, d'autres sont réemployées à l'usine DMC de Mulhouse, mais rapidement la mémoire textile du lieu disparaît, d'autant plus que les archives de l'usine sont transférées à l'usine mulhousienne et enfin actuellement aux archives municipales de Mulhouse.

Le contraste est aussi saisissant avec les travaux d'historien.ne.s qui ont été menés sur l'autre géant industriel belfortain, la SACM-Alstom, dont la raison sociale perdure jusqu'à nos jours, et qui renvoie, bien plus que DMC, à une aventure d'hommes et non de femmes³. En effet, au recensement de 1911, on compte 66% de femmes chez DMC (551 femmes), contre 5.7% à la SACM (191 femmes)⁴.

Tous ces facteurs expliquent que DMC Belfort, alors qu'elle emploie en 1914 1 100 ouvrières et ouvriers⁵, soit oubliée de la mémoire et de l'histoire. Or cette usine a fortement contribué à l'essor démographique de la ville.

Certes, par sa taille, Belfort n'est au recensement de 1911 que la cinquante-troisième ville française, mais le Territoire de Belfort fait surtout partie au début du XX^e siècle des espaces les plus industrialisés, avec la quatrième densité de population (166,6 habitant/km²), derrière la Seine, le Nord et le Rhône.

Wallet et Arnaud Willey, DMC : un des fleurons de l'industrie française (1800-1997), DESS Techniques d'archives et de documentation, Université de Haute-Alsace, 1998 ; Pierre Fluck (dir.), *DMC Patrimoine mondial ?*, Colmar, Jérôme Do Bentzinger Éditeur, 2006.

³ Voir notamment Jacques Marseille (dir.), *Alcatel Alsthom : Histoire de la Compagnie générale d'électricité*, Paris, Larousse, 1992 ; Jean-Louis Romain, *Belfort : l'Usine et la cité*, Besançon, Cêtre, 1993 ; Joseph Kennet, *Alsthom Belfort 1879-1970 : hommes et technologie chez un grand constructeur*, thèse, Université Paris I, 1993 ; Groupe d'anciens de GEC Alsthom (Damisch, Forcinal, Gangloff et alii), *Histoire d'Alsthom à Belfort : de la SACM à GEC Alsthom*, Mulhouse, Grand Bleu, 1997 ; François Bernard, *L'Alsacienne de constructions mécaniques des origines à 1965*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 2000 ; Robert Belot, Pierre Lamard (dir.), *Alstom à Belfort 130 ans d'aventure industrielle*, Boulogne-Billancourt, ETAI, 2009.

⁴ Le recensement de 1911 ne comporte que 826 mentions « DMC » alors que l'usine compterait environ 1 100 employés. Le dépouillement exhaustif des fiches du personnel DMC permettra d'affiner cette première estimation. Fichier Excel du recensement de 1911 aimablement communiqué par l'association Lisa.

⁵ En l'état actuel de nos connaissances, les effectifs de l'usine atteignent leur maximum en 1931 (1 500 employé.e.s), puis baissent jusqu'à la fermeture (1 200 en 1938 et 1950, 220 à la fin de 1959).

Entre 1881 et 1911, soit après l'installation en 1879 des deux principales usines alsaciennes dans la ville - SACM et DMC, le département se classe quatrième pour l'augmentation de la densité de population, derrière les trois départements déjà cités.

Les Alsacien.ne.s figurent parmi les premiers à alimenter la croissance démographique de la ville : ils et elles sont 22 000 à arriver à Belfort entre 1870 et 1911 pour une ville qui compte 32 000 habitant.e.s en 1911.

L'essor industriel très important de la ville et sa situation frontière sont aussi visibles par le fait que le territoire de Belfort est en 1911 le premier département français pour le nombre de naturalisé.e.s par habitant pour 10 000 habitants (349 pour les hommes, 451 pour les femmes). Le faubourg des Vosges, ou quartier alsacien, principal quartier ouvrier de la ville, situé à l'Est de la voie ferrée Paris-Bâle, a poussé comme un champignon et même plus vite que le quartier le plus dynamique de Paris⁶. Il compte alors plus de 20% d'étrangers/étrangères, soit sept fois plus que la moyenne nationale⁷.

Enfin, Le caractère très militaire de la ville se lit dans une autre caractéristique démographique : le département est le second de France pour le nombre de célibataires hommes en âge de [se marier et de] procréer (18-59 ans)⁸, du fait de l'implantation de nombreuses casernes dans la ville⁹.

Toutes ces caractéristiques sont susceptibles d'alimenter une forte fréquence des naissances hors mariage, d'abord du fait de la population ouvrière, soit que l'on adhère à la vision classique de l'historiographie qui voit dans les ouvrières et ouvriers des populations aux comportements sexuels davantage détachés des préceptes religieux que les autres, soit que l'on prenne en compte les difficultés à se loger qui favorisent les concubinages et sous-locations propices aux naissances hors mariage, soit enfin que l'on considère le droit de cuissage, alors très répandu dans les usines, mais aussi envers une population domestique alors

⁶ 8 000% de 1872 à 1911 et 2 000% de 1881 à 1911, *versus* 966% pour la Porte Dauphine (source pour Paris : Gérard Jacquemet, *Belleville au XIX^e siècle du faubourg à la ville*, Paris, EHESS, 1984).

⁷ France : 2,6-2,9%.

⁸ Pour ces chiffres et les précédents, voir les résultats du recensement de 1911 publiés dans la *Statistique Générale de la France*.

⁹ Fabien Keller, *La Prostitution à Belfort, ville de garnison 1880-1930*, mémoire de maîtrise, Besançon, Université de Franche-Comté, 1994.

pléthorique, à une époque où les inégalités sociales atteignent en France un maximum séculaire¹⁰.

Ensuite, la présence d'une population masculine nombreuse (militaires) alimente une prostitution clandestine qui devient endémique au début du XX^e siècle. Tous ces facteurs jouent en faveur du développement des naissances hors mariages. A Belfort comme ailleurs, les registres de l'état civil sont les seuls documents qui permettent à l'historien.ne de cerner ce phénomène.

Le projet interdisciplinaire « Belpop » vise à étudier les comportements démographiques de la population ouvrière et au-delà de toute la population de Belfort, étant donné les spécificités qui viennent d'être évoquées. Il s'agit dans un premier temps de se pencher sur les naissances hors mariage, avec un focus sur les ouvrières DMC de Belfort. En effet, DMC constitue le premier employeur des Belfortaines durant de nombreuses années. Ces femmes sont massivement (97%) des ouvrières¹¹.

Pour réaliser ce projet, deux doctorants en informatique, Wissam al Kendi et Gabriel Frossard, travaillent à la croisée de l'intelligence artificielle et de la démographie historique, afin de constituer trois bases de données. La première concerne l'état civil belfortain des naissances¹², la seconde l'état civil des décès et la dernière concerne les fiches du personnel de l'usine DMC conservées aux archives municipales de Mulhouse.

Les bases de données attendues sont de l'ordre respectivement de 39 600, 38 400 et 13 000 données individuelles.

¹⁰ Marie-Victoire Louis, *Le Droit de cuissage France, 1860-1930*, Paris, Les Éditions de l'Atelier, Les Éditions Ouvrières, 1994 ; Thomas Piketty, *Les Hauts revenus en France au XX^e siècle. Inégalités et redistributions 1901-1998*, Paris, Grasset, 2001.

¹¹ Données 1911 d'après le recensement de la population.

¹² L'année 1807 a été retenue pour des motivations informatiques (début des années grégoriennes de naissance dans l'état civil, i.e. moins de problèmes de vocabulaire pour l'IA), mais l'enquête pourra à termes remonter à 1792. L'année 1919 a été retenue pour des raisons à la fois informatiques et archivistiques : d'une part un accord a été passé avec les Archives municipales de Belfort (AMB) pour disposer des registres qui ont déjà été digitalisés, ce qui est le cas jusqu'à cette année, d'autre part les registres postérieurs sont encore au service de l'état civil de la commune, car ils sont encore considérés comme des archives vivantes. À termes l'enquête pourra s'étendre en aval, ce qui sera particulièrement pertinent compte tenu de la politique très originale déployée par la direction de DMC à l'égard des « filles-mères » après 1919 -voir *infra*.

Je ne présenterai pas les sources de l'état civil qui sont bien connues¹³, mais j'indiquerai deux objectifs à termes concernant les naissances hors mariage belfortaines, objectifs qu'une exploitation par l'IA rend désormais possible.

Tout d'abord, la méthode classique retenue, pourtant déjà très chronophage, n'estime ce type de naissances qu'à partir des registres de l'état civil des naissances. Elle ne tient donc pas compte des enfants morts-nés, qui sont uniquement enregistrés dans les registres des décès.

Or on sait depuis les travaux de Bertillon que durant les deux premières semaines de la vie, les enfants nés hors mariage ont un taux de mortalité beaucoup plus élevés que les enfants légitimes¹⁴. La proportion d'enfants morts-nés au sein de la population des enfants nés hors mariage est donc plus forte qu'au sein de la population des enfants légitimes et renvoie à une pluralité de facteurs, dont l'isolement, la précarité et la pauvreté des filles-mères, voire l'infanticide ou l'avortement camouflés, dont le nombre a été récemment réévalué pour la fin du XIX^e siècle¹⁵. On se propose donc d'évaluer la fréquence des naissances hors mariage à partir des registres de naissance et de décès, ce qui devrait amener à reconsidérer l'agentivité des mères isolées de l'industrie belfortaine, en analysant notamment la fréquence des enfants mort-nés par sage-femme et par type de maternité (mère isolée ou mère mariée). De même, des analyses plus classiques (âge au premier enfant, écart intergénérationnel, etc.) pourront fournir des indications sur les pratiques contraceptives des unes et des autres, notamment en recoupant ces informations avec les témoins des déclarations.

En effet, et j'en viens ainsi à notre second objectif, l'étude des témoins dans ce type d'actes a beaucoup moins été réalisée que pour les actes de mariage. Pourtant, l'intérêt d'une telle recherche ne réside pas seulement dans

¹³ Voir notamment Louis Henry, Michel Fleury, *Nouveau Manuel de dépouillement et d'exploitation de l'état civil ancien*, Paris, INED, 1965 ; Paul Delsalle, *Histoires de familles. Les registres paroissiaux et d'état civil, du Moyen Âge à nos jours. Démographie et généalogie*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, 2009.

¹⁴ Voir la réédition critique de son œuvre : Louis Adolphe Bertillon, *Ecrits sur la mortalité (1855-1877)*, textes rassemblés et commentés par Alain Chenu, Paris, INED, 2023.

¹⁵ Fabrice Cahen, *Gouverner les Mœurs. La lutte contre l'avortement en France, 1890-1950*, Paris, INED, 2016.

l'occurrence répétée d'un témoin masculin qui, dans le cas des naissances hors mariage, peut indiquer la présence du père.

Comme l'a montré Chantal Petillon dans le cas de Roubaix, l'identification du père, pour les mères isolées, relève du faisceau d'indices, dont cette occurrence¹⁶. Mais le croisement exploratoire et manuel opéré pour quelques ouvrières DMC montre aussi que l'on peut identifier l'origine probable de la rencontre entre le père et la future mère isolée bien avant la naissance de l'enfant, par exemple à travers des relations de voisinage.

Surtout, les actes de naissance sont utiles pour cerner une éventuelle sororité qui s'exprime au moment de la déclaration. En effet, depuis 1897, les témoins femmes sont admises dans les actes d'état civil. Néanmoins, il ne faut pas faire une lecture naïve de ce phénomène : la présence plus marquée des femmes auprès des mères isolées peut se lire davantage comme une retraite masculine que comme une victoire féminine. Les femmes témoins officielles existent dès 1897, avec une forte présence de sage-femmes, mais cette observation méritera un dépouillement exhaustif pour être étayée¹⁷. De plus, l'étude des témoins pourra aussi mettre en évidence l'intégration des « fille-mères », qui ne sont donc pas toujours mères isolées, au sein de réseaux de voisinage, d'amitié et avant tout au sein de la famille, où des liens de sororité peuvent s'observer.

D'autre part, le corpus des fiches DMC, qui couvre la période d'activité 1900-1960 est en cours de digitalisation¹⁸. Il rendra possible un suivi longitudinal et personnalisé qui permettra, par recoupement avec les actes de naissance et de décès, d'évaluer l'agentivité des ouvrières, notamment à travers des analyses

¹⁶ Chantal Petillon, *La Population de Roubaix. Industrialisation, démographie et société 1750-1880*, Presses universitaires du Septentrion, Villeneuve d'Ascq, 2006.

¹⁷ Pour le moment, sur l'échantillon de 1010 actes de naissance dépouillés -voir *infra*, seules les 128 naissances hors mariage ont été partiellement exploitées. La proportion d'actes en leur sein avec au moins une femme témoin passe de 7.4% dans la décennie 1890 à 26.9% dans la décennie 1900 et culmine durant la guerre (1910 : 57.1%), alors que les hommes sont partis au combat.

¹⁸ Les dossiers des personnels de l'usine de Belfort, beaucoup plus complets, sont conservés à l'état d'épave aux AMM et ne peuvent donc faire l'objet d'une exploitation sérieuse. Les fiches du personnel DMC ne sont pas cotées. Il s'agit de fiches cartonnées de petit format (environ 20*17 cm, pré-imprimées en recto-verso) conservées dans 10 tiroirs contenant chacun de 1 100 à 1 300 fiches, classées par ordre alphabétique. Une convention a été établie avec les archives municipales de Mulhouse pour la digitalisation de ces fiches qui comportent des informations à diffusion restreinte.

séquentielles des naissances et des décès des enfants nés hors mariage et dans le mariage, puisque les dates d'embauche et de départ sont connues au jour près. Ce recoupement permettra aussi d'analyser pour partie le rapport au marché du travail -les ouvrières sont nombreuses à quitter DMC pour la SACM- et surtout l'équilibre entre sphère professionnelle et sphère familiale des unes et des autres, car ces fiches indiquent le motif de départ ou de licenciement. La mobilité professionnelle des mères isolées et des autres ouvrières pourra aussi être analysée (changement de statut ou d'atelier).

Les fiches DMC couvrent la période d'activité 1900 à 1960, à l'exception des personnels déjà présents en 1900, pour lesquels on connaît la trajectoire professionnelle antérieure, y compris avant leur mutation à l'usine de Belfort en 1879.

Ce corpus est massif au regard (13 000 fiches) des fichiers du personnel exploité par Catherine Omnès dans sa monographie sur les ouvrières parisiennes du XX^e siècle¹⁹. De plus, par rapport au fichier des caisses d'allocation, ce fichier DMC comprend les très nombreuses femmes qui sortent précocement et définitivement du marché du travail. Il n'est donc pas entaché d'une « sous-estimation des taux de fécondité en milieu ouvrier car ce sont les mères de famille nombreuses qui sortent le plus rapidement de la vie active²⁰ », d'autant plus que le recoupement sera fait avec l'état civil des naissances et des décès, sans mentionner un autre biais important lié aux fichiers des caisses, qui ne retiennent par définition que les survivantes, soit une déperdition évaluée à 30%.

Les fiches DMC paraissent aussi complètes que celles utilisées par Omnès pour la société Panhard et Levassor ou la Compagnie française Thomson-Houston: elles comprennent l'état civil détaillé de l'employé.e (nom, prénom, date et lieu de naissance, statut matrimonial actualisé²¹, nationalité actualisée²²), son

¹⁹ Catherine Omnès, *Ouvrières parisiennes. Marché du travail et trajectoires professionnelles au 20^e siècle*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1997. Entre environ 1 400 (société P. Thibaud et C^{ie}) et 3 000 (société Panhard et Levassor) fiches individuelles disponibles ont été exploitées.

²⁰ Catherine Omnès, *Ouvrières parisiennes...*, *op. cit.*, p. 342.

²¹ Qui peut être détaillé, par exemple la nommée Anna B., peigneuse de 1920 à 1921 « a été dénoncée à la police par son amant comme détenant des déchets de coton dont des nôtres » et « vivait maritalement avec » son amant.

²² La nationalité alsacienne est d'ailleurs créée pour distinguer les Alsacien.ne.s des Vieux-Allemands (désignés comme Allemands).

adresse²³, les dates d'entrée et de sortie, les postes et ateliers successifs, les gratifications obtenues (dates et montants), les accidents du travail (dates et parfois motifs), la valeur professionnelle et la « valeur morale », le motif de la sortie et des changements de postes. En revanche, ces fiches ne comprennent pas le montant des salaires, ni la durée -journalière, hebdomadaire, mensuelle- du travail.

On trouve aussi des renseignements associés soit au versant social du paternalisme protestant des Dollfus, soit à au côté plus policier et répressif de ce dernier. Les employé.e.s font l'objet d'une surveillance individualisée poussée. Les coupures de presse concernant les faits répréhensibles par la loi, que ce soit au sein de l'usine ou à la ville, sont ainsi collés dans les fiches²⁴. Les motifs de départ sont aussi étroitement surveillés, alors qu'ils sont le plus souvent d'ordre familial et fournissent des indications sur le caractère très traditionnel et genré de la société²⁵. Quelques indications d'ordre médical ou liées à la pénibilité du travail sont également notées (varices, allergie à la poussière, problèmes oculaires, etc.). Cette surveillance des employé.e.s se retrouve dans les statuts de la société de secours mutuel de l'entreprise (1933), qui stipulent que peuvent être exclus les « membres ayant subi une condamnation infamante » et « ceux qui ont une conduite déréglée et notoirement scandaleuse²⁶ ». La fréquence des renvois ou des départs pour les célibataires sans enfant (femme/homme), pour les mères isolées et les mères ou pères- marié.e.s- pourra ainsi fournir des indications sur les critères implicites et/ou le contexte des renvois ou des départ des mères isolées.

Pour le versant social, outre les éventuelles décorations obtenues, les fiches comportent une rubrique « bénéficiaire d'une institution DMC » qui indique,

²³ À l'exception des allocations familiales, l'adresse est la seule information qui est notée au crayon de papier : seule la dernière adresse figure sur la fiche, cette information peut être recoupée avec celle figurant dans les actes de l'état civil, voire à terme avec les recensements de la population.

²⁴ Vols, coups et blessures, escroqueries, racolage, agressions sexuelles, etc., jusqu'au voyage en train sans avoir acheté de billet.

²⁵ Mariage, naissance, soin aux jeunes enfants ou aux parents, plus rarement à d'autres membres de la famille, etc. Ainsi Émelie D., qui n'est restée que deux mois comme bobineuse dans l'atelier de finissage (1927), est « partie sans dénoncer soit (sic) disant pour se rendre à Paris chez une tante malade (a été rencontré (sic) en ville depuis) ».

²⁶ ADTB, 4X28.

parfois avec une date de début et de fin, soit le versement d'allocations familiales -la date de naissance des enfants est également notée, soit une place au réfectoire, soit l'attribution d'un jardin ouvrier. Là aussi on pourra analyser si les mères isolées sont défavorisées ou au contraire favorisées par l'administration DMC.

Pour le versant social, outre des dispositions classiques qui pourront aussi être analysées (réfectoire, jardin ouvrier) on note qu'en 1913 DMC fait construire un bâtiment pour accueillir dans les meilleures conditions d'hygiène une trentaine de bébés. Dans une visée à la fois nataliste et hygiéniste, le règlement de cette nouvelle crèche, gratuite, stipule que seules les mères allaitantes sont admises à confier leur bébé. Comme pour la nouvelle crèche de l'entreprise Koechlin (1912) qui se trouve au nord du site de la SACM, Les ouvrières sont payées durant l'allaitement, mais la durée de ce dernier est déterminée par le personnel de la crèche²⁷.

Cette tentative d'encadrement du soin maternel qui vise aussi implicitement à fixer la main-d'œuvre féminine est cependant bien acceptée, car on trouve mention dans les fiches DMC d'ouvrières qui quittent leur travail parce que l'administration ne veut plus admettre leur bébé à la crèche après le sevrage. En effet, avant 1912-1913, une seule crèche existe à Belfort, construite dans le faubourg des Vosges en 1903, grâce à l'initiative de la société des crèches de Belfort, soutenue par le patronat local²⁸.

La crèche Saint-Joseph, payante, est gérée par des sœurs et dames patronnesses. Mais dès son premier rapport, l'inspectrice générale Gevin-Cassal note que cet établissement à peine ouvert est déjà trop petit au vu de la taille de la ville textile qu'est devenue Belfort. La crèche est principalement fréquentée par des ouvrières d'usine. Le caractère alsacien de la population et l'importance des naissances hors mariage sont relevés par l'inspectrice : la crèche

« admet sans distinction de naissance et ce n'est que par formalité, à cause de l'orthographe souvent difficile à transcrire de tant de noms à

²⁷ Crèche DMC : ADTB, 3X161 ; crèche Koechlin : 3X162.

²⁸ Ainsi, en 1902, la SACM verse à la société 5 000 francs, DMC 4 000 francs et VMC (localisé à Grandvillars, mais il s'agit d'un maître des forges important et catholique très fervent) 1 000 francs. La crèche Saint-Joseph est financée par les 45 000 francs donnés par le ministère de l'Agriculture sur les fonds du Pari mutuel. ADTB 3X159.

dessinane (sic) allemande qu'elle demande le bulletin de naissance de l'enfant. Il y a, le jour de ma visite, la moitié des bébés qui sont des enfants de filles mères²⁹ »

La crèche Saint-Joseph, pourtant gérée pas des religieuses, accepte donc largement les enfants nés hors mariage, alors que pour Jacqueline Ancelin ce genre d'institutions, d'inspiration catholique, exclut ces derniers « ou si elles le font exceptionnellement, on s'efforce d'obtenir le mariage des parents »³⁰. D'où la volonté des pouvoirs publics de développer des crèches laïques, même si dans le cas de Belfort la première crèche municipale n'ouvre qu'en 1931³¹. La situation démographique belfortaine serait donc si particulière que la crèche Saint-Joseph serait obligée d'accueillir les bébés des mères isolées.

En effet, au sein de la bourgeoisie catholique alsacienne, les Mulhousien.ne.s sont réputé.e.s pour leur « mariage à la parisienne », c'est-à-dire pour « *parisieren* »³². Or Belfort est réputée pour être devenue après 1871 la « seconde Mulhouse »³³. Dès lors, les naissances hors-mariage sont-elles une pratique minoritaire voire, en tant que telle, une « culture familiale » importée par certain.e.s Mulhousien.ne.s -pour reprendre le concept de « cultures familiales » avancé par Cécile Alexandre³⁴ ? Ou sont-elles la conséquence du nouvel effet frontière, particulièrement dans la décennie qui suit l'instauration de cette dernière entre Belfort et le reste de l'Alsace ? En effet, le mariage nécessite des documents administratifs qui se trouvent souvent désormais en territoire étranger. Ou sont-elles le fruit des circonstances socio-économiques, notamment le manque de logements qui se fait de plus en plus criant dans un

²⁹ Rapport d'octobre 1904, ADTB 3X159.

³⁰ Jacqueline Ancelin, *L'Action sociale familiale et les caisses d'allocations familiales un siècle d'histoire*, Paris, comité d'histoire de la sécurité sociale, 1997, p. 29.

³¹ ADTB 3X160.

³² Abbé Cetty, *La Famille ouvrière en Alsace*, Rixheim, 1883.

³³ À titre indicatif, 20% des conscrits examinés à Belfort entre 1876 et 1914 sont nés à Mulhouse, voire un tiers entre 1876 et 1892. Laurent Heyberger, « L'industrialisation de Belfort : une conséquence positive du siège de 1870-1871 ? Approche par l'histoire anthropométrique », dans Robert Belot (dir.) *1870 de la guerre à la paix, Strasbourg-Belfort*, Paris, Hermann, 2013, p. 207-217.

³⁴ Ces dernières étant définies comme un « ensemble de connaissances et de valeurs, transmises par l'éducation familiale et l'expérience quotidienne de la famille ». Cécile Alexandre, *Transmissions et cultures familiales. Enquête sur la population de Charleville (1740-1890)*, thèse, Paris, Sorbonne Université, 2023.

faubourg où le rythme des constructions ne parvient pas à suivre la croissance démographique ?

Avant d'apporter les premiers éléments de réponse, une spécificité importante du fichier DMC est à relever : à partir de 1919, les fiches comprennent la mention de « fille-mère ». Ce renseignement est à rattacher davantage au versant social et nataliste que répressif et moralisateur du paternalisme des Dollfus, puisqu'il sert non à surveiller ou punir, mais au versement d'un sursalaire familial qui est mentionné à partir de cette date -et qui peut néanmoins aussi servir à fixer la main-d'œuvre féminine, dans un secteur où le retour des soldats impacte moins l'emploi féminin que dans des secteurs traditionnellement masculins.

Il s'agit d'une disposition propre à l'entreprise, dans la lignée des mesures de lutte contre la mortalité infantile prises par DMC Mulhouse dès le Second Empire et qui à notre connaissance est très originale dans le paysage français de l'après-guerre. Je suis preneur de toutes informations concernant des initiatives similaires que vous pourriez porter à notre connaissance. Les archives du territoire de Belfort ne comportent pas de documents administratifs pouvant éclairer la prise de décision instaurant cette allocation, il reste à exploiter la littérature des congrès³⁵, de la Société industrielle de Mulhouse, etc., afin de mieux la contextualiser.

Les premières expériences de sursalaires familiaux sont isolées, d'origine patronale et remontent à la Première Guerre mondiale³⁶. La première initiative nationale de sursalaire au lendemain de la Grande Guerre est expérimentée dans un contexte triplement alarmant que je ne détaillerai pas ici : une forte inflation qui éprouve particulièrement les chargés de famille, une « famille nationale » (Jacqueline Ancelin) qui sort exsangue de la guerre, enfin une situation sanitaire dégradée. Cette première initiative concerne le BTP, secteur très masculin, et non le textile et l'habillement, secteur très féminisé qui n'a pas été retenu pour

³⁵ Le congrès des sociétés industrielles tenu à Mulhouse en 1920 voit naître un projet de création d'une Union des Caisses françaises d'allocation familiales. La même année, au congrès des associations familiales de Lille, le consortium de l'industrie textile de Roubaix-Tourcoing consacre une journée aux allocations familiales. Il en sort le Comité central des Allocations familiales, « simple structure d'étude », de documentation et de propagande pour les caisses (Jacqueline Ancelin, *L'Action sociale familiale...*, *op. cit.*, p. 58.)

³⁶ Jacqueline Ancelin, *L'Action sociale familiale...*, *op. cit.*, p. 57.

l'expérimentation de ces dispositifs à cause de son hétérogénéité³⁷. Au sein de la branche BTP, la priorité est donnée au bâtiment et non aux travaux publics, où l'on trouve beaucoup de célibataires. Autant dire que les fondements implicites des premières mesures prises à l'échelle nationale favorisent les pères de familles traditionnelles.

La politique mise en place par DMC est donc très originale, tout d'abord parce qu'elle ne stigmatise pas les mères isolées, dans la mesure où, au sein des autres entreprises, les sursalaires sont destinés aux pères de famille nombreuse, non aux mères isolées d'enfant unique qui ne correspondent pas aux canons familiaux que mettent en avant les caisses privées et le patronat³⁸.

La présentation du projet de *Revue de la famille*, organe de liaison entre les caisses d'allocations familiales, ne laisse planer aucun doute à ce sujet :

« Nous supposons que nous intervenons au centre de la famille, le soir, alors que le père a besoin de se détendre de son travail, que les petits ont fini leurs devoirs, que les grands ont peut-être la tentation de sortir³⁹ »

Dans ce projet de revue qui comptera 176 000 familles abonnées, la mère est le seul membre de la famille qui n'est nommé que par des verbes qui se rapportent de toute évidence à l'activité d'une mère au foyer (tailler vos robes, couper vos étoffes, tenir votre intérieur, etc.), alors que le père apparaît bien comme le seul *breadwinner*⁴⁰.

La politique de DMC est aussi originale parce qu'au-delà de l'absence de stigmatisation, elle vise à favoriser la continuité de l'activité rémunératrice pour

³⁷ Jean-François Montes, « La nécessité d'une première réglementation en allocations familiales », *Recherches et prévisions*, 37, septembre 1994, p. 27-39.

³⁸ Voir encore après 1945, les caisses d'allocations familiales publiques (Jacqueline Ancelin, *L'Action sociale familiale...*, *op. cit.*, p. 190 à propos des prestations supplémentaires ou extra-légales sur la période 1945-1966). L'égalité devant la loi des enfants légitimes et « naturels » n'est acquise que par la loi du 3 janvier 1972.

³⁹ Citer par Jacqueline Ancelin, *L'Action sociale familiale...*, *op. cit.*, p. 63.

⁴⁰ Dans la même logique, lorsqu'après 1928 les primes de naissance et d'allaitement des caisses font double emploi avec les primes des assurances sociales, l'assemblée des caisses décide le maintien des primes aux femmes de salariés qui ne bénéficient pas des primes aux termes de la loi (Jacqueline Ancelin, *L'Action sociale familiale...*, *op. cit.*, p. 64) : les mères sont donc toujours envisagées comme « femmes de » et non comme mères isolées salariées.

les mères isolées à travers deux mesures combinées : d'abord l'ouverture d'une crèche gratuite, puis l'instauration du sursalaire pour ces mères isolées ; alors que pour mémoire, l'instauration à l'échelle nationale en 1976 d'une allocation parent isolé sous condition d'activité professionnelle sera une « importante innovation » consacrant l'évolution de la famille et de la société⁴¹. Bien sûr, dans le cas belfortain, cette initiative privée est locale et non nationale, elle s'explique surtout par un effet de conjoncture (la mesure répond à une forte inflation et les mentions de sursalaires disparaissent après le début des années 1920), alors qu'en 1976 la mesure est pérenne et d'origine publique. Néanmoins, la mesure prise par DMC cible spécifiquement les mères isolées et non les mères de famille nombreuses et mariées. Elle rencontre aussi toutefois des préoccupations natalistes très répandues au sein de caisses des années 1920, à savoir la lutte contre la mortalité infantile. Toutefois, même dans cette perspective, la politique de DMC paraît aussi pertinente, car elle cible la sous-population qui connaît le taux de mortalité infantile le plus fort à Belfort comme à Mulhouse, celui des enfants des ouvrières isolées⁴². La prolongation de l'enquête à partir de l'état civil des naissances et des décès des années 1920 permettra donc à terme d'éclairer cette politique de la firme alsacienne.

La mise au point de l'IA permettant de traiter l'état civil des naissances et décès nécessite la constitution de deux bases d'« annotations manuelles »⁴³ d'actes.

⁴¹ Jacqueline Ancelin, *L'Action sociale familiale...*, op. cit., p. 221. La condition d'activité professionnelle est supprimée -comme pour tous les autres droits relatifs aux allocations familiales- en 1978. À noter qu'à l'échelle nationale la proportion de naissances hors mariage est sensiblement la même en 1921 et en 1975 (respectivement 9 et 8.5%) : ce sont donc surtout les mentalités qui ont évolué, non les structures familiales. La prise de décision de DMC n'en apparaît que plus moderne.

⁴² Taux de mortalité infantile pour les enfants de ces mères ouvrières isolées : Belfort : 579‰ (1905-1906, nos calculs, *versus* 372‰ pour tous les enfants nés hors mariage ; 147‰ pour toute la ville - d'après les données collectées par Émilien Segantini, stagiaire en humanités numériques, et Sébastien Haton, élève-ingénieur), Mulhouse : 510‰ -ouvrières isolées- et 330‰ pour toute la ville (sous le Second Empire, d'après Cetty). À titre de comparaison, pour le début du XX^e siècle : 150 à 160‰ à Belleville -pour toute la population de ce quartier qui est le plus défavorisé de Paris- et 126‰ pour la moyenne nationale.

⁴³ Les annotations manuelles sont des transcriptions intégrales d'actes (aucune interprétation des abréviations, ajout de lettres manquantes, modification, etc. par rapport au document original).

Nous avons donc constitué deux bases de plus de 1 000 actes aléatoirement sélectionnés⁴⁴. Nous présentons ici les premiers résultats tirés de la base « naissances ».

Conformément à nos hypothèses, cet échantillon montre que le nombre de naissances hors mariage est très faible avant 1870, comme c'est d'ailleurs le cas dans les autres petites villes françaises de l'époque. Autre caractéristique attendue, les mères isolées sont d'abord nées dans l'arrondissement de Belfort (38,9%), mais hors de cette ville : dans une société encore largement rurale, le chef-lieu accueille celles qui fuient l'opprobre du village voisin. Elles sont aussi originaires de Belfort (22.2%) et du reste de l'Alsace (22.2%). Après 1870, la provenance alsacienne -hors arrondissement de Belfort- prend nettement le dessus (37.1%), alors que la ville attire aussi davantage les mères venues d'horizons plus lointains, qu'ils soient nationaux (22.5%) ou internationaux (16.8%). L'âge des mères isolées baisse aussi sensiblement après 1870 (moins deux ans), mais ce mouvement se retrouve pour l'ensemble des Françaises au XIX^e siècle et renvoie à la dégradation de la condition féminine consécutives à la législation napoléonienne.

Surtout, dès la décennie 1870, le taux de naissances hors mariage explose, il dépasse alors sensiblement (17.6%) le taux de Roubaix (13.3%), pourtant considérée comme le « Manchester français » et alors que cette ville est trois fois plus peuplée que Belfort. De même, la part des naissances hors mariage équivaut alors à celle de Mulhouse, alors que le rapport de taille est similaire à celui de Roubaix⁴⁵. Or « normalement », le taux de naissances hors mariage est proportionnel à la taille de la ville : il culmine à Paris (26.3% en 1876), s'élève à 21% à Strasbourg (années 1870) et Lyon (1885), suivi de Mulhouse (18%) et de Roubaix. L'explosion du taux belfortain dès 1870 indique que les naissances hors mariage sont d'abord dues à une forte migration de populations alsaciennes fuyant l'annexion allemande, puisque la SACM et DMC ne s'installent à Belfort qu'en 1879. De même, le pic des années 1890 (16.3%) pourrait s'expliquer par

⁴⁴ Ainsi, la vérité terrain « naissances » comprend 189 976 mots et 1 177 354 caractères. Nous remercions vivement les élèves-ingénieur.e.s de l'UTBM qui ont contribué à la constitution de ces vérités terrain : Adèle Carter, Antonin Louvet, Paul Marolleau, Oscar Merenne, Guerric Nogret, Nathan Rassié, Elise Pereira, Achille Vandebrouck.

⁴⁵ Mulhouse (1861) : 45 500 habitants, Belfort (1876) 15 100 habitants. Les chiffres pour la comparaison avec Roubaix s'entendent pour le début du XX^e siècle.

l'arrivée à l'âge reproductif des jeunes filles et jeunes gens ayant migré à Belfort avec leurs parents dans les années 1870⁴⁶.

L'évolution de la structure professionnelle des mères isolées est aussi sensible après 1870, je résume : même si le nombre très réduit de femmes avant cette date (N=23) ne permet pas de saisir finement ce phénomène. Ainsi, les professions traditionnelles liées au soin du linge, à la domesticité, à la précarité (journalières) reculent sensiblement, alors que les ouvrières d'usine apparaissent (de 0 à 10.7%), ou de 4.5 à 16.5% si l'on prend en compte non la profession de la mère, mais celle du grand-père ou de la grand-mère), même si ce sont surtout les mères sans profession qui voient leur proportion augmenter de 18.2 à 47.6% (ou de 13.6 à 37.9% si l'on prend en compte la profession des grands-parents).

La proportion de mères isolées ouvrières est alors similaire à la proportion d'ouvrières dans la tranche d'âge 15-45 ans (11.3%) au recensement de 1911. Il n'y aurait donc pas de surreprésentation des ouvrières au sein de la population des mères isolées, ce qui bat en brèche l'idée très répandue dans la bourgeoisie de l'époque d'une classe ouvrière immorale, mais ce qui tranche aussi avec les études historiennes similaires, où les domestiques et les ouvrières forment les deux principales catégories de mères isolées.

Ainsi, le nombre de mères isolées ouvrières sur l'ensemble de la population belfortaine pour la période 1871-1919 pourrait s'élever entre environ 3 000 à 4 600 personnes, suivant que l'on retienne comme critère la profession de la mère ou celle de ses parents.

La situation particulière de Belfort mérite donc une exploitation exhaustive des registres de l'état civil des naissances, seule à même de permettre d'opérer à terme un croisement à l'échelle individuelle de ces sources avec le fichier du personnel DMC, principal employeur féminin de Belfort. Ainsi, les trajectoires des mères isolées seront mieux cernées et l'on pourra évaluer le degré d'agentivité de ces femmes, entre contraintes sexuelles et sociales, détachement religieux et politique paternaliste de DMC.

⁴⁶ Dans les dossiers militaires qui fournissent un sondage annuel sur la jeunesse masculine, on observe également un pic très net entre la fin des années 1880 et le début des années 1890 pour les conscrits belfortains nés dans le Haut-Rhin (hors arrondissement de Belfort).